

# ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation  
de l'accréditation, de la sécurité et qualité  
des produits et services

## ILNAS-EN ISO 105-B04:2024

### **Textiles - Essais de solidité des coloris - Partie B04: Solidité des coloris aux intempéries artificielles: Lampe à arc au xénon (ISO 105 B04:2024)**

Textilien - Farbechtheitsprüfungen - Teil  
B04: Farbechtheit gegen künstliche  
Bewitterung: Xenonbogenlichtprüfung  
(ISO 105 B04:2024)

Textiles - Tests for colour fastness - Part  
B04: Colour fastness to artificial  
weathering: Xenon arc fading lamp test  
(ISO 105 B04:2024)

03/2024



## Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO 105-B04:2024 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO 105-B04:2024.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

### **CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR**

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

Version Française

**Textiles - Essais de solidité des coloris - Partie B04:  
Solidité des coloris aux intempéries artificielles: Lampe à  
arc au xénon (ISO 105-B04:2024)**

Textilien - Farbechtheitsprüfungen - Teil B04:  
Farbechtheit gegen künstliche Bewitterung:  
Xenonbogenlichtprüfung (ISO 105-B04:2024)

Textiles - Tests for colour fastness - Part B04: Colour  
fastness to artificial weathering: Xenon arc fading lamp  
test (ISO 105-B04:2024)

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 1 mars 2024.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION  
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG  
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

**CEN-CENELEC Management Centre: Rue de la Science 23, B-1040 Bruxelles**

## Sommaire

Page

Avant-propos européen .....	3
-----------------------------	---

## Avant-propos européen

Le présent document (EN ISO 105-B04:2024) a été élaboré par le Comité Technique ISO/TC 38 « Textiles » en collaboration avec le Comité Technique CEN/TC 248 « Textiles et produits textiles » dont le secrétariat est tenu par BSI.

La présente Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en septembre 2024 et les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en septembre 2024.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN et/ou le CENELEC ne sauraient être tenus pour responsables de l'identification de ces droits de propriété en tout ou partie.

Ce document remplace l'EN ISO 105-B04:1997.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information et toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve sur le site web du CEN.

Selon le règlement intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

## Notice d'entérinement

Le texte de l'ISO 105-B04:2024 a été approuvé par le CEN en tant que EN ISO 105-B04:2024 sans aucune modification.



ILNAS-EN ISO 105-B04:2024

**Norme  
internationale**

**ISO 105-B04**

**Textiles — Essais de solidité des  
coloris —**

**Partie B04:  
Solidité des coloris aux intempéries  
artificielles : Lampe à arc au xénon**

*Textiles — Tests for colour fastness —*

*Part B04: Colour fastness to artificial weathering: Xenon arc  
fading lamp test*

**Cinquième édition  
2024-03**



## DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2024

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office  
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8  
CH-1214 Vernier, Genève  
Tél.: +41 22 749 01 11  
E-mail: [copyright@iso.org](mailto:copyright@iso.org)  
Web: [www.iso.org](http://www.iso.org)

Publié en Suisse

# Sommaire

Page

<b>Avant-propos</b> .....	<b>iv</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>v</b>
<b>1 Domaine d'application</b> .....	<b>1</b>
<b>2 Références normatives</b> .....	<b>1</b>
<b>3 Termes et définitions</b> .....	<b>2</b>
<b>4 Principe</b> .....	<b>2</b>
<b>5 Matériaux</b> .....	<b>2</b>
5.1 Références de laine teinte en bleu .....	2
5.2 Compartiment en verre pour références de laine bleue .....	2
5.3 Cartes de montage des éprouvettes .....	2
5.4 Caches des éprouvettes d'essai .....	2
5.5 Porte-éprouvettes .....	3
5.6 Échelle de gris pour l'évaluation des dégradations .....	3
<b>6 Appareillage</b> .....	<b>3</b>
6.1 Source lumineuse de laboratoire .....	3
6.1.1 Généralités .....	3
6.1.2 Éclairement énergétique spectral .....	3
6.2 Enceinte d'essai .....	4
6.3 Radiomètre .....	5
6.4 Capteurs de température .....	5
6.4.1 Généralités .....	5
6.4.2 Thermomètre pour la température de l'air dans l'enceinte .....	5
6.4.3 Thermomètres au noir de référence (BST) et thermomètres à panneau noir (BPT) .....	5
<b>7 Conditions d'exposition</b> .....	<b>5</b>
7.1 Généralités .....	5
7.2 Exposition des éprouvettes .....	5
7.3 Exposition des références de solidité des coloris .....	6
<b>8 Éprouvettes</b> .....	<b>6</b>
<b>9 Mode opératoire</b> .....	<b>6</b>
9.1 Généralités .....	6
9.2 Méthodes d'exposition .....	7
9.2.1 Généralités .....	7
9.2.2 Méthode 1 .....	7
9.2.3 Méthode 2 .....	7
9.2.4 Méthode 3 .....	8
9.3 Séchage .....	8
9.4 Montage pour l'évaluation .....	8
<b>10 Évaluation de la solidité des coloris aux intempéries</b> .....	<b>8</b>
<b>11 Rapport d'essai</b> .....	<b>9</b>
<b>Annexe A (informative) Informations générales sur la solidité des coloris à la lumière</b> .....	<b>11</b>
<b>Annexe B (informative) Radiomètre pour le contrôle de la durée d'exposition</b> .....	<b>13</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>14</b>